



Déclaration des psyEN de la FSU Groupe de Travail « Emplois » PsyEN du 9 février 2021

Depuis que les instances paritaires, espace de dialogue social et de respect des droits des collègues, ont été « asséchées de toute substance » par la Loi de Transformation de la Fonction Publique, les occasions de se rencontrer sont devenues rares. C'est contraint par ce bâillon institutionnel, que nous profitons de la réunion de ce groupe de travail pour vous faire part de certains points.

Pour la FSU, la crise que nous affrontons nécessite une réorientation radicale de la politique en direction de tous les services publics, afin de pouvoir accueillir, accompagner, protéger une population déjà très fragilisée. Cela ne pourra se faire sans des recrutements à hauteur des besoins et un investissement massif dans l'Éducation.

La ministre des territoires et des collectivités territoriales a indiqué la volonté du gouvernement, dans le cadre de la loi 4D, de transférer les médecins ET les infirmiers-ères aux départements pour un meilleur service de santé.

Par ailleurs, lors des débats au sénat sur le projet de loi «pour améliorer et simplifier le service de santé», un amendement a été adopté, modifiant le code de l'Éducation et faisant passer les PsyEN, ainsi que les assistant.es de service social dans le service de promotion de la santé à l'École.

La FSU est très vigilante sur ces sujets et s'opposera à toutes velléités de dégradation des conditions de travail des collègues.

- **Concernant l'objet de la réunion de ce jour,**

Alors que nous avons un document de travail concernant la dotation en postes pour les PsyEN-EDO nous regrettons vivement de ne pas avoir l'équivalent pour les PsyEN-EDA, document essentiel pour nous permettre de faire en conscience notre travail de représentant du personnel.

Les chiffres sont toujours très réducteurs en ce sens qu'ils oblitèrent l'humain et la situation géographique et économique des territoires.

Pour rappel, le ratio moyen dans l'Union Européenne est de 1 psychologue pour 800 élèves (1/600 en Finlande). Ces chiffres sont issus du rapport « Mission Bien-être et santé des jeunes », réalisé par Marie-Rose Moro, éthnopsychiatre et Jean-Louis Brison IA-IPR, en novembre 2016.

Pour le premier degré, en recoupant les données trouvées sur le RERS 2020, nous notons que :

- dans les Ardennes, avec 5 postes vacants et une collègue en congé maladie non remplacée, le ratio est de 1 psychologue pour 1094 élèves.
Ce chiffre ne tient pas compte de la réalité du terrain et des modalités choisies dans le département concernant le redéploiement, puisque sur Revin, 2 psychologues exercent leur mission sur les 5 secteurs, sans aucune compensation financière.
- Dans l'Aube, avec 2,5 postes découverts, le ratio est de 1 psychologue pour 1617 élèves.
- Dans la Marne, avec 1,2 poste non pourvu en raison d'allègement thérapeutique et syndical, le ratio est de 1 psychologue pour 1435 élèves,
- En Haute Marne, le ration est de 1 psychologue pour 1153.

Pour atteindre les chiffres préconisés par le rapport Moro-Brison, il serait nécessaire de créer 47 postes de PsyEN-EDA.

Nous combattons le redéploiement injuste des secteurs, et afin de vous présenter toutes les difficultés qu'il engendre, les élu.es de la FSU ont établi une « liste à la Prévert » des effets négatifs, liste non exhaustive intitulée « Situation des psychologues du premier degré exerçant dans des secteurs avec postes vacants ou postes non occupés », que nous joignons à notre déclaration.

Pour l'anecdote, les collègues, du premier comme du second degré, non concernés par les phénomènes de redéploiement se sont également reconnus dans cette liste, tellement l'exercice des missions de PsyEN devient

difficile.

Nous tenions, ici, à remercier nos collègues, victimes de ces redéploiements de secteur, qui permettent le maintien du service public sur tout le territoire à leur frais, car :

- les frais de déplacement sont remboursés au tarif le moins intéressant (Tarif SNCF, seconde classe au lieu du tarif kilométrique (situation de l'Aube),
- le remboursement forfaitaire des repas a été abaissé à 8,75 euros et sur justificatif, à l'encontre de la circulaire N° 2015-228 du 13 janvier 2016,
- l'indemnité de REP est diluée entre les collègues : sur la circonscription de Revin, les 2 psychologues EDA perçoivent à elles-deux 40 % de l'indemnité.

Concernant le second degré, les chiffres communiqués ne prennent pas en compte le nombre d'utilisateurs rencontrés dans les CIO, ni les élèves du Supérieur (CPGE, BTS...) et sont très disparates d'un département à l'autre.

- 828 dans les Ardennes
- 1065 dans l'Aube
- 1002 dans la Marne
- 892 en Haute-Marne

Pour atteindre la norme européenne, il serait nécessaire de créer 17 postes.

Remercions également de la part de tous, les Directeurs de CIO qui se donnent les moyens de recruter des contractuels afin de compenser les vacances de postes et les congés maladies de leurs collègues et nous rappelons notre demande de création d'un poste de coordonnateur PsyEN-EDA qui pourrait prendre en charge ce dossier.

Afin de pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions, la FSU réclame une augmentation conséquente du nombre de postes aux concours de PsyEN, les 130 places pour le 1^{er} degré et les 80 places pour le 2nd degré étant largement insuffisantes.

La FSU demande également que le régime indemnitaire des PsyEN-EDO soit aligné sur celui des psyEN-EDA. Il est profondément injuste qu'au sein du même corps deux régimes indemnitaires persistent. Nous rappelons les discussions qui avaient eu lieu dans le cadre du groupe de travail 14 constitutif du corps et l'engagement d'un rattrapage.

Nous profitons également de ce groupe de travail pour vous interroger sur la situation :

- **du CIO de Charleville-Sedan-Revin** : actuellement, 2 DCIO (un titulaire, et un faisant fonction) sont présents, ce poste supplémentaire sera-t-il conservé après le départ en retraite de la DCIO au 1^{er} mai 2021 pour l'année en cours et les années à venir ?
- **du CIO de Reims** : l'an prochain, 4 collègues ont sollicité un temps partiel à 80%, la quotité de remplacement pourra-t-elle être portée à 100% ?
- **du CIO de Romilly-Sezanne** : demande de création d'un poste de PSY EN (couverture inter-départementale) et 1182 élèves par PSY EN (taux le plus fort de l'Académie)
- **du CIO d'Epernay** : demande la création d'un 1/2 poste de PSY EN, poste qui permettrait la couverture du rural et l'abaissement du nombre d'élèves pris en charge par un PsyEN-EDO
- **de la situation de l'Aube** : lors de l'audience du 18 décembre 2020, le DASEN de l'Aube avait indiqué à la délégation FSU qu'il étudierait la possibilité de créer un poste de PsyEN-EDA remplaçant. Avez-vous des informations à nous communiquer ?

Délégation PsyEN-FSU : Delahaye Natacha (EDA), Mahalaine Soraya (DCIO), Ronseaux Corinne (EDA).